



TARIFS DE PENSION ET DEMI-PENSION - Applicable au 01 septembre 2018

Sur décision de la commission permanente régionale en date du 23 avril 2018

PENSION ET DEMI-PENSION (2017)	TARIF ANNUEL 1er/09/2018	Taux de la remise d'ordre	JANV. - MARS	AVRIL - JUILLET	RENTREE - SEPT A DEC
			2ème TRIMESTRE 2018-2019	3ème TRIMESTRE 2018-2019	1er TRIMESTRE 2018- 2019
FORFAIT 5 JOURS (504€)	516,25 €	2,95 €	147,50 €	162,25 €	206,50 €
FORFAIT 4 JOURS (454,95€)	441,00 €	3,15 €	126,00 €	141,75 €	173,25 €
FORFAIT 2 JOURS* (234,53€)	248,50 €	3,55 €	81,65 €	81,65 €	85,20 €
INTERNAT 4 nuits (1332€)	1 312,00 €	8,62 €	374,86 €	412,34 €	524,80 €

TARIF REPAS ELEVE	2017	1er/09/2018
Externe et étudiant BTS	3,60 €	3,65 €

Les cartes sont à créditer préalablement au service de l'intendance du nombre de repas souhaités.

Précisions : Chaque élève doit se munir de sa carte de self pour aller déjeuner. En cas d'oubli, il doit se présenter à l'intendance pour acheter un pass à 0,50 €, en cas de perte ou détérioration de la carte rigide remise gratuitement en début d'année, il devra en acheter une autre au tarif de €.

*Demi-pension 2 jours : jours fixes dans la semaine (en fonction de l'emploi du temps de l'enfant) qui doivent être déterminés dès le début du trimestre soit pour le 14 septembre 2018 au plus tard.

Le changement de régime est possible, sur demande écrite de la famille, en fin de trimestre seulement pour le trimestre suivant, soit avant les vacances de Noël pour le trimestre 2 et avant fin mars pour le 3ème trimestre. Tout trimestre commencé est dû.

